Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260122-DELIB202601006-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 15.01.2026 **Affichage** : 15.01.2026
Nombre de conseillers En exercice : 26 Présents : 20 Absents : 6 Pouvoirs : 2 Votants : 22

Votes
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, POMMEREUL Monique, BOISSEL Francis, HUBERT Chantal, LESENECHAL Maurice, BOISSON Virginie, Adjoints,
MOUTEL Joseph, PRODHOMME Annie, BOULANGER Jean-Luc, DELIN Nathalie, CHAVOIX Nadine, ROCHELLE Sandrine, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, BOULANGER Benjamin, HAMEAU Raphaël, CHATAIGNER Eric, QUESNE Thierry, GENOUVRIER Marie-Christine, conseillers.

Absents excusés : PEUDENIER Michel (pouvoir à M. BUSSON), VANNIER Denis, VALLÉE Brigitte, BOUILLON Muriel, MAUGATEAU Laure (pouvoir à Mme HUBERT)
Absent : José CASES BARDINA.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine GENOUVRIER

2026-01-006 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Le Maire informe les élus :
Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2313-3 et L. 2313-1
Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L. 542-2.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – Suppression – Modification de la durée hebdomadaire d'un poste).
En cas de suppression de pote ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (la modification de la durée du poste correspond à la suppression et la création simultanées).

Compte tenu du tableau d'avancement de grade pour l'année 2026, la création d'un nouvel emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe.
Il convient **de créer et de supprimer** les emplois correspondants.
Le Maire propose à l'assemblée :
- **la suppression** de l'emploi **d'Adjoint Administratif territorial** à temps complet
- **la création** d'un emploi **d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe** à temps complet.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE,
- **d'ADOPTER** la suppression de l'emploi d'Adjoint Administratif territorial, catégorie C à temps complet,
- **d'ADOPTER** la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe, catégorie C à temps complet,
- **de MODIFIER** le tableau des emplois annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260122-DELIB202601006-DE

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 22 janvier 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.